PAR COURRIEL

Québec, le 25 avril 2025



N/D.: 25-01-066

Objet : Demande d'accès à l'information



La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information datée du 11 avril dernier concernant la Société Roland Hakim & Associés inc. (NEQ 1142889725) et l'établissement situé au 928-930, rue Wellington à Montréal.

Après vérification, nous vous informons que nous n'avons retracé aucun permis ni aucun autre document lié à votre demande. Par conséquent, la Régie ne peut donner suite à votre demande puisqu'elle ne détient aucun document (article 1 *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1, ci-après désignée la « Loi sur l'accès »).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours

Nous vous prions d'agréer, , l'expression de nos sentiments distingués.

La responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels



Marie-Christine Bergeron, avocate Directrice

Québe

200, chemin Sainte-Foy, bureau 400 Québec (Québec) G1R 1T3 Téléphone : 418 643-7667

Sans frais: 1 800 363-0320 Télécopieur: 418 643-5971 raci.gouy.gc.ca Montréal

1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01 Montréal (Ouébec) H2Y 1B6

Téléphone : 514 873-3577 Sans frais : 1 800 363-0320 Télécopieur : 514 873-5861

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

Avis de recours (art. 46, 48 et 51)

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

RÉVISION

Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

Les coordonnées la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Québec	Montréal						
Bureau 2.36	Bureau 900						
525, boulevard René-Lévesque Est	2045, rue Stanley						
Québec (Québec) G1R 5S9	Montréal (Québec) H3A 2V4						
Téléphone : 418 528-7741	Téléphone : 514 873-4196						
Télécopieur : 418 529-3102	Télécopieur : 514 844-6170						
Sans frais: 1 888 528-7741							

Courriel: cai.communications@cai.gouv.qc.ca

Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Recherche de permis de réunion

Numero de la demande	Nom du demandeur	Groupe ou organisme demandeur	NEQ de l'organisme demandeur	Ville du demandeur	Catégorie événement	Servir Vendre	Nb. Pers.	(empla cement	du lieu	Ville du lieu	No. permis permanent du lieu	Numero du permis de réunion	Montant de la demande	d'émission du permis	date d'événmt.	Statut du permis
17881433		McGill Science Undergraduate Society		Montréal	Socio-culturel	V	800	Richmon	550 Rue Montréal Richmond LOCAL 1			P17881433-1	59,50\$	2024-12-13	2025-02-07	Actif (A)
	Deraiche Jenkins, Maxime	EngiQueers Canada	1179955878	Laval	Socio-culturel	S	175		550 Rue Montréal Richmond			P17883116-2	32,25\$		2025-02-08	Cancellé (C)
17886172	Luis, Castro	Réparer les rêves	1180543671	Montréal	Socio-culturel	٧	850		550 Montréal Richmond			P17886172-1	59,50\$	2025-02-03	2025-02-14	Actif (A)
17889067	mebtoul, rayan	AEHEC	1142552943	Montréal	Socio-culturel	V	390	SALON RICHMO ND 1861	550 Rue Montréal Richmond			P17889067-2	59,50\$	2025-03-19	2025-04-05	Actif (A)

du lieu